

Délibération n°2024-12-17-06-CA

Relative au budget initial 2025 d'Aix-Marseille Université (budget principal agrégé)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177,
Vu les statuts d'Aix Marseille Université,

Après en avoir délibéré,

Article 1

APPROUVE les autorisations budgétaires suivantes pour le budget principal agrégé d'Aix Marseille Université :

- 8 149 ETPT dont 6 558 ETPT sous plafond ;
- 841 335 310 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
 - 597 174 506 € en personnel ;
 - 143 453 978 € en fonctionnement ;
 - 0 € en intervention ;
 - 100 706 826 € en investissement ;
- 805 207 197 € de Crédits de Paiement, dont :
 - 597 174 506 € en personnel ;
 - 115 643 212 € en fonctionnement ;
 - 0 € en intervention ;
 - 92 389 479 € en investissement ;
- 769 415 586 € de prévisions de Recettes Encaissées ;
- -35 791 611 € de Solde Budgétaire (déficitaire).

Article 2

APPROUVE les prévisions budgétaires selon le détail suivant :

- -10 349 266 € de résultat patrimonial ;
- 6 745 234 € de capacité d'autofinancement ;
- -23 427 453 € de variation de fonds de roulement ;
- -40 651 900 € de variation de trésorerie.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (22 voix favorables, 8 voix défavorable et 4 abstentions).

Membres en exercice : 36

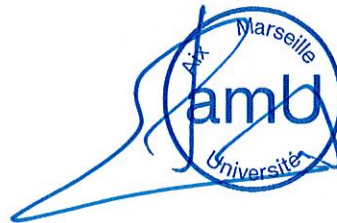
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **19 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **19 DEC. 2024**